

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Prix de l'électricité : pas de précipitation, de la transparence, de la démocratie**

#### **Déclaration de Catherine Peyge, Présidente du Sipperec , Maire de Bobigny**

Le Sipperec tient à rappeler la position qu'il a exprimée lors du colloque organisé le 16 juin dernier sur le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité.

Peu de consommateurs le savent mais la facture qu'ils acquittent auprès de leur fournisseur d'électricité rémunère en réalité deux prestations distinctes : la fourniture d'électricité et l'acheminement (le transport et la distribution).

Le 19 juin le Journal Officiel a publié la décision confirmant l'augmentation au 1<sup>er</sup> août du tarif d'acheminement (TURPE) de 10% sur 4 ans.

Pour l'utilisateur, cela va se traduire au 1<sup>er</sup> août par une augmentation d'environ 2,3% sur la partie acheminement de sa facture.

Sur cette première hausse, le Sipperec a fait valoir aux Ministres concernés – et n'a pas eu de réponse à ce jour - que l'élaboration de ces tarifs se fait dans l'opacité totale, les documents sur lesquels le Régulateur s'est appuyé pour bâtir sa proposition tarifaire n'étant pas rendus publics à ce jour.

Maintenant, le Président Gadonneix propose d'ajouter une deuxième hausse relative à la fourniture de 20% sur trois ans.

Cette demande intervient alors que :

- la presse annonce que la durée de vie des centrales nucléaires serait prolongée de 10 ans,
- que les comptes d'EDF de l'exercice 2008 ont permis de rémunérer l'état actionnaire,
- que le gouvernement a reçu les propositions de la Commission Champsaur sur les tarifs régulés.

Le pouvoir d'achat des ménages est au cœur de l'actualité. L'électricité est un bien essentiel, non stockable, nécessitant d'importants investissements de production. L'équation est connue, elle n'est pas nouvelle. La France a réussi jusqu'à présent à maîtriser les coûts de production et donc les prix payés par le consommateur final. C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre sans pratiquer la fuite en avant, ni dans le rachat d'entreprises, ni dans la concentration des opérateurs, ni dans la recherche de la concurrence à tout prix.

Le Sipperec au nom des citoyens consommateurs qu'il représente et au nom de ses communes adhérentes, consommatrices d'électricité (dont le prix pèse sur les budgets et donc sur la fiscalité locale) demande :

- qu'il n'y ait aucune décision sur des hausses de tarif au 1er août. L'avenir des tarifs régulés doit être garanti préalablement par le parlement, c'est un choix indispensable à effectuer avant d'aborder tout examen d'évolution des prix,
- que la transparence s'impose pour connaître les coûts réels de la production d'électricité, de son transport, de sa distribution et de sa commercialisation. L'électricité a besoin de démocratie.
- que parallèlement à ce débat transparent sur les coûts de l'électricité s'engage le débat sur la maîtrise de l'énergie.

Conscient des difficultés que rencontrent de nombreuses familles, les entreprises et les collectivités territoriales, le Sipperec demande aux pouvoirs publics d'ouvrir le dossier du prix de l'électricité en toute transparence, avec tous les acteurs, les opérateurs, les associations de consommateurs et les collectivités territoriales autorités concédantes de la distribution et de la fourniture d'électricité.

**Contact presse**  
Catherine DUMAS  
[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr)  
01 44 74 32 09  
06 19 84 06 89

Créé en 1924, le Sipperec regroupe 86 communes et 2 communautés d'agglomération sur 6 départements (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) et exerce ses compétences sur un territoire de 3 827 148 habitants.

Ses trois principaux domaines d'intervention sont :

- La concession du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour 80 communes.
- Les réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle, avec 9 délégations de services publics pour 79 communes et 1 communauté d'agglomération.
- Le développement des énergies renouvelables pour 24 communes et une communauté d'agglomération.

En lien avec ces compétences, le SIPPAREC propose aux collectivités différentes prestations de service d'intérêt général comme :

- les groupements de commandes pour l'achat de services de télécommunications et pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie,
- le contrôle et la perception
  - de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications
  - de la taxe locale d'électricité due par les fournisseurs d'électricité.

Le SIPPAREC est présidé depuis avril 2008 par Catherine Peyge, maire de Bobigny.

**SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux  
de Communication**  
**Tour gamma B- 193-197 rue de Bercy 75582 PARIS cedex 12**